



**Collectif**  
Des agents des  
**SDIS**



Montreuil, le 30 avril 2025

# TENTATIVE DE MUSELER LE MOUVEMENT SOCIAL !!!

Un collègue de la CGT SDIS 51 frappé d'une amende de 150 € + 62 € de frais de justice, pour tapage injurieux troublant la tranquillité d'autrui !!!



COMMUNIQUÉ



être gêné par le bruit, pour un pouvoir sourd,

**QUELLE IRONIE!!**

**La CGT d'ici et d'ailleurs ne se  
laissera pas voler son droit  
d'occuper la rue pour faire valoir  
ses revendications !!!**